



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2024

Le 20 janvier 2024, les adhérents de l'Association se sont réunis, salle des Fêtes Dubreuil à Aulnois s/s Laon, sur convocation du Président et du Conseil d'administration en date du 27 décembre 2023.

Une feuille d'émargement a été établie et signée par les membres présents (voir annexe)

La séance débute à 14h37.

Après avoir remercié l'ensemble des membres pour leur présence, et notamment Mr JP FONTAINE (Président du CDRPA et Secrétaire Général de la Région HDF), Mr VELLE (Secrétaire Général du Département), Mr DUQUESNE (fondateur de l'ARPAL), et Mr F. BEUZIT (Vice-Président des Sentiers de l'Aisne), ainsi que Mr Thierry DELEROT (Conseiller départemental canton Laon 2) et Mr Denis DUMAY (Maire d'Aulnois) arrivés à 15h30 ; et avoir excusé Mr DELHAYE (Maire de Laon), Mr MOZIN (Maire Adjoint Sport), Mr COULON (Vice-Président HDF), Mme TOKARSKY (Maire de Bruyères) et Mr TETU (Président CRRPHF).

Michel BREDELET, Président de l'Arpal déclare la séance ouverte.

En tout premier lieu, le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- 1 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2023
- 2 – Rapport moral
- 3 – Rapport d'activités
- 4 – Rapport financier
- 5 – Renouvellement du ¼ sortant du Conseil d'Administration (pour participer aux votes, l'adhérent devra être à jour de sa cotisation 2023/2024)
- 6 – Représentation de l'ARPAL aux Assemblées Générales du Comité Départemental Aisne et du Comité Régional HDF
- 8 – Proposition des tarifs d'adhésions pour la saison prochaine 2024/2025
- 9 – Modification et précision (art.18) du Règlement Intérieur
- 10 – Projets pour 2024 /2025
- 11 – Questions diverses.

Le Président rappelle que pour pouvoir délibérer, le tiers des membres (125 en 2023) doit être présents ou représentés (soit 42). Constat est fait que 86 membres sont présents ou représentés, L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2023

lecture faite par Catherine Jahan (Secrétaire Générale)

Ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

2- Rapport Moral

lecture faite par Le Président

Nous nous retrouvons afin de clôturer très sportivement l'année 2023 au sein de l'ARPAL, l'heure de la 32^{ème} Assemblée Générale a sonnée.

Mr Jackie Duquesne m'a passé le relais, et cela fait 3 ans que je suis élu. Malgré que je sois désormais, plus stabilisé, je suis ému et ravi de vous présenter mon 3^{ème} rapport moral.

Le «Covid» s'est légèrement endormi!!! l'année passée s'est écoulée avec d'avantage de sérénité ; 2023 aura été calme et productive, tant sur le plan des randonnées internes et externes, des séjours que sur la convivialité et la cohésion qui me tiennent à cœur.

Merci à toutes et à tous pour votre sérieux, vos compétences et votre gentillesse.

L'ARPAL est un club fédéré de 125 adhérents, il possède son label «rando-santé». Nous sommes 10 animateurs et 9 baliseurs tous affiliés et vous les volontaires qui animez vos propres randonnées. Je vous remercie tous.

A la retraite, j'ai posé mes «valises» chez vous en Picardie, inutile de vous dire que j'adore cette ancienne région. Nous avons la chance d'avoir de magnifiques contrées au relief très varié d'où émergent des paysages riches en flore et en faune.

Cette année nous avons élaboré 122 randonnées (tout confondu) ainsi que 2 séjours l'un d'une semaine dans le Périgord vert et l'autre de 5 jours en Bourgogne.

Je vous regarde marcher, quelque soit la distance ou l'allure, vous êtes d'excellents «Arpaleux». En respectant l'environnement nous respectons l'humain.

Je félicite également et remercie pour le dévouement et l'ardeur au travail accompli, le Conseil d'Administration qui se réunit 4 à 5 fois par an, et je profite de cette Assemblée pour présenter les 12 membres présents.

Nous avons accueilli 10 nouveaux adhérents, vite intégrés à notre association et nous en sommes ravis.

En conclusion, je vous renouvelle mes meilleurs vœux et vous souhaite à toutes et tous une excellente santé.

Maintenant et en votre nom je me dois de remercier les collectivités qui nous assurent de leur soutien matériel et financier : la commune d'Aulnois notre siège social, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Direction Départemental et la cohésion sociale, et tous les Maires des communes avoisinantes.

Ce rapport est soumis au vote et adopté à l'unanimité

3 – Rapport d'activités

Lecture faite par Martine Lebeau (Secrétaire suppléante)

Nous vous présentons le bilan des activités sportives réalisées par notre club.

Ce sont donc 122 randonnées (y compris les extérieures) qui auront été effectuées contre 118 en 2022. Toutefois la météo (chaleur, orages, grêle ..) aura restreint le nombre de participants.

C'est 20 649 km parcourus par un peu plus de 2187 participants soit une moyenne de 9,44 km par rando :

- 44 randos «allure modérée» ont mobilisé 913 participants pour 8034 km
- 31 randos «allure normale» ont mobilisé 599 participants pour 6589 km
- 19 randos «allure soutenue» ont mobilisé 247 participants pour 3458 km
- 18 randos «santé» ont mobilisé 428 participants pour 2568 km

Merci aux encadrants qui ne ménagent pas leur temps avant et après les randonnées pour vous conduire en toute sécurité par monts et par vaux!

Revenons quelques instants sur les principales randos qui ont marqué l'année 2023 :

- Dimanche 26 Mars 2023 Rando de Printemps à Fourdrain
- Dimanche 21 Mai 2023 BRIC en Thiérache organisée par l'ARST d' Etréaupont (26 arpaleux)
- Jeudi 1er Juin BRIC à Sorbais (18 arpaleux)
- Séjour à Cussac du 17 au 24 Juin 2023 (27 inscrits)
- Dimanche 02 Juillet 2023 Rando de fin de saison à Montaigü
- Dimanche 09 Juillet 2023 ARSA «Jean de La Fontaine» Château Thierry (23 arpaleux)
- 25 au 27 Juillet 2023 Haulmé (08) séjour organisé par le CDRPA
- 05 Août 2023 Fère en Tardennois «rando pour tous» (16 arpaleux)
- Vendredi 15 Septembre 2023 rando-gourmande semi-nocturne à Montescourt-Lizerolles (25 arpaleux)
- Samedi 16 septembre 2023 Rando des Elus à Etouvelles (38 arpaleux)
- Samedi 23 septembre 2023 rando-challenge à Château Thierry (2 équipes)
- Séjour à Flee du 01 au 05 octobre 2023 (26 inscrits)
- Samedi 28 Octobre 2023 à Aulnois sous Laon «Octobre Rose»(44 arpaleux)
- Jeudi 16 Novembre 2023 rando Beaujolais à Parfondru (48 arpaleux)
- Samedi 09 Décembre 2023 Téléthon à Vorges (33 arpaleux)
- Vendredi 15 Décembre 2023 sortie Bus au Marché de Noël d'Amiens (56 personnes)

Ce rapport est soumis au vote et adopté à l'unanimité

4 – Rapport Financier et budget prévisionnel

Françoise Lepot, Trésorière, présente son rapport financier

Nous remercions les collectivités pour les subventions

- La municipalité d'Aulnois sous Laon,
- Le Conseil Départemental de l'Aisne. Subvention allouée dans le cadre de la politique sportive d'aide aux clubs
- Le F D A L du Conseil Départemental de l'Aisne
- Les Maires de Montaigü, Fourdrain et Parfondru pour les prêts de terrains et de salles municipales.

En 2023, toute la gestion des séjours est faite sur un second compte indépendant

La Trésorière présente et détaille ensuite le bilan 2023. Le solde de la Trésorerie laisse apparaître un résultat positif de 8 882,55 €

Un budget prévisionnel pour un montant de 18232,55 € a été également présenté.

Ces rapports sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité

5 – Renouvellement du ¼ sortant du CA/élections

Le président énonce les noms des membres sortants cette année :

Hervé DOUCHET

Jean-Pierre DOUTART

Denis CORNILLE

Jean-Claude LABOUSSE

Ont renouvelé leur candidature : Hervé DOUCHET et Jean-Claude LABOUSSE

Ils sont réélus à l'unanimité

Le Président lance un appel à candidature mais personne ne s'est présenté, le conseil d'administration de l'ARPAL sera de 14 membres pour l'année 2024.

6- Représentation de l'ARPAL aux AG du Comité Départemental et du Comité Régional

Le Président demande qui souhaite représenter et être porteur de voix de l'ARPAL aux Assemblées Générales du CDRPA et du Comité Régional

Représentants ARPAL à l'Assemblée Générale ordinaire du CDRPA le 17 février 2024 à St Quentin :

Michel BREDELET, Vincent ROCOURT, Francine DESSAINT, Jackie DUQUESNE, Hervé DOUCHET, Jean-Claude LABOUSSE, Françoise LEPOT.

Ces candidats sont élus à l'unanimité

Candidats porteurs de voix pour l'Aisne à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Régional le 16 mars 2024 à Lewarde(59)

Michel BREDELET, Vincent ROCOURT, et Jackie DUQUESNE

Elus à l'unanimité

8 - Adhésions

L'ARPAL a décidé de maintenir le montant de son adhésion à 14 €
Voté à l'unanimité et adopté.

9 – Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'ARPAL doit évoluer et aussi se conformer à la directive de la Fédération Française de Randonnée.

Modification de l'article 7

Lecture est faite de ce qui est appliqué actuellement et la modification suivante est proposée :

Projet Article 7 :

Le Certificat médical d'Absence de non Contre-Indication, le CACI

Première prise de licence :

Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée datée de moins de six mois doit être fourni par le pratiquant.

Renouvellement de licence :

Pour les renouvellements de licences, le pratiquant doit avoir rempli l'auto-questionnaire personnel fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « NON » à toutes les questions en toute honnêteté. Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou ses animateurs

S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste, il est dispensé de présentation d'un certificat médical.

S'il répond « OUI » à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an.

Pratique en compétition :

Attention, pour pratiquer le rando challenge® ou le longe côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition. Sa validité est également de 3 saisons sportives consécutives.

Création de l'article 18.

Organisation de réunion du Conseil d'Administration

18-1 Convocation-fréquence

Le Conseil d'Administration élu pour 4 ans se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres.

18-2 Quorum et majorité

La présence du tiers des administrateurs est nécessaire pour la validité de ses délibérations

En l'absence de quorum, le Conseil est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour, dans un délai de six jours au moins et d'un mois au plus. Il peut alors délibérer quelque soit le nombre d'administrateurs présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, celle du Président étant prépondérante en cas de partage.

18-3 Représentation – Procuration

Un administrateur peut se faire représenter au Conseil d'administration par un mandataire également administrateur, au moyen d'une procuration écrite. Un administrateur ne peut être porteur au maximum que de 3 mandats y compris le sien.

18-4 Révocation du mandat d'administrateur

Tout administrateur, non excusé qui aura manqué à trois séances consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire d'office.

18-5 Procès-verbal

Les réunions d'administration doivent faire l'objet d'un procès-verbal adressé à tous les membres dans le mois qui suit chaque réunion. Le recueil des observations et l'approbation du procès-verbal doivent être faits en ouverture du Conseil d'administration suivant.

Ces procès-verbaux doivent faire l'objet d'un archivage par date, tenu à la disposition de tout administrateur dans un registre à pages numérotées sans blancs ni ratures.

Ceux-ci sont signés par le Président et la Secrétaire générale

18-6 Principe de la non rémunération des administrateurs du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison de leurs fonctions. Ils peuvent toutefois se faire rembourser les frais exposés par eux dans le cadre des missions qui leur sont confiées, sur justifications ; celles-ci sont vérifiées par le Président

18-7 Révocation du Conseil d'Administration

L'Assemblée générale peut mettre fin au mandat du Conseil d'administration avant son terme, à la condition qu'elle soit réunie dans les conditions d'une Assemblée générale extraordinaire et convoquée spécialement à cet effet.

La modification du règlement intérieur a été acceptée à l'unanimité

10 – Projets pour 2024/2025

Présentés par Michel BREDELET, Président

- ➔ Poursuivre notre partenariat avec le CDRPA notamment pour le balisage des sentiers GR et GRP et participer à l'encadrement et à l'organisation de certaines manifestations.
- ➔ Organiser une BRIC (Belle Randonnée Inter-clubs) à Bourg et Comin le Jeudi 21 mars 2024
- ➔ Participer à la BRIC organisée par le Club de Montescourt le Samedi 13 avril 2024
- ➔ Participer et encadrer les 2 marches du Chemin des Dames le 16 avril 2024 à Craonne, avec le CDRPA et le Conseil Départemental.
- ➔ Participer à la « Grande Randonnée vers Paris » (60 places réservés en hôtel et restaurant) du Mercredi 01 mai au Vendredi 03 mai 2024
- ➔ Organiser un séjour à RIEC SUR BELON du 24 Mai 2024 au 01 Juin 2024
- ➔ Organiser et participer à la « Fête des associations Natur'Agora » (fête de la Chasse, de la ruralité et des sports de nature) à l'Hippodrome de Laon le 01 et 02 juin 2024
- ➔ Participer à la BRIC organisée par le club de Beautor le Samedi 22 juin 2024
- ➔ Participer à la rando organisée par le club de Château Thierry le 07 Juillet 2024
- ➔ 23/24/25 Juillet Séjour au lac du Der organisé par le Comité Départemental
- ➔ Samedi 03 août 2024 randos à Cessières organisée par le CDRPA et ouvertes à tous y compris les clubs affiliés.

- Participer à la «Randouillette» à Arras le Samedi 31 Août 2024
- Participer à la rando gourmande nocturne de Montescourt-Lizeroles le vendredi 06 septembre 2024
- Participer au Forum des Associations prévu le Samedi 14 septembre 2024
- Organiser la rando des élus Canton Laon 2 le Samedi 21 septembre 2024
- L'ARPAL encadrera également les associations JALMALV Laon, OCTOBRE ROSE Aulnois s/s Laon et le TELETHON Mons en Laonnois.
- Participer au Rando-challenge à St Quentin le Samedi 28 septembre 2024
- Organiser une sortie en Bus pour participer au Marché de Noël (Est de la France) date et ville à définir
- Un deuxième séjour est en cours d'étude pour début Octobre 2024

Le Président précise que cette liste n'est pas exhaustive
Quelques précisions ont été apportées par Mr Fontaine :

- La BRIL de Dormans en mai 2024 doit désormais s'appeler : « Belle Randonnée vers Paris (JO)
- le 01 et le 02 juin il s'agit de la Fête de la Chasse, de la Ruralité et des Sports de Nature
- le 03 août 2024 « Tous en rando » est organisé par le CDRPA

11 – Questions diverses

En réponse à une question posée dans l'assemblée, le Président confirme que l'Arpal sera toujours présent pour « Octobre Rose », le « Téléthon », « Jalmav » et toutes autres associations caritatives.

Mr Vuittenez demande pourquoi l'assurance n'est pas ventilée dans la cotisation, les explications lui ont été données par Mr VELLE (Secrétaire Général Départemental).

La séance a été clôturée à 16 h 15.

Fait à Laon le 21 janvier 2023

Le Président

Michel BREDLET

La Secrétaire

Catherine JAHAN

